

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DE LA VALLÉE DE L'ARIÈGE  
HAUTE-GARONNE**

**N° 90/2016**

**OBJET : Travaux d'assainissement sur le hameau de Picarrou à Cintegabelle : Création d'une station d'épuration intercommunale (1<sup>ère</sup> tranche financière) et de réseaux de collecte et de transfert (1<sup>ère</sup> tranche financière).  
Programme départemental rural 2015. Constitution du dossier attributif définitif de subvention.**

**L'an deux mille seize et le 04 octobre à 20h30**

**Le Conseil de la Communauté de Communes, de la Vallée de l'Ariège dûment convoqué en date du 25 septembre 2016, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil communautaire du siège de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Ariège, sous la présidence de Monsieur BAURENS Serge.**

**PRESENTS : M. PACHER René, M. PEREZ Alain, Mme TEISSIER Joëlle, M. ONEDA Daniel, M. MAGGIOLO Serge, Mme BARRE Nadine, M. AZEMA René, Mme TENSA Danielle, M. CHENIN Jean, Mme HENDRICK Pierrette, M. REMY Jean-Louis, Mme COURBIERES Monique, M. VINCINI Sébastien, M. LACAMPAGNE Patrick, M. RELUN André, M. MESPLIE Hubert, M. GRANGE Régis, M.ZDAN Michel, M. LORRAIN Jean Luc, M. RIVELLA Alain, Mme FIGUEROA Anne, M. VESELY Guy, M. GODEFROY Julien, M. CAZAJUS Joël, M. VANDEN BIL Marc, M. CAILLAT Pierre Yves, M. PASQUET Wilfrid, M. COUZIER Jean Jacques, M. BAURENS Serge, M. MONIER Catherine, M. DIDIER Claude, Mme WATREMETZ Marie Anne, M. BLANC Jean-Claude, M. BONCOURRE Thierry.**

**POUVOIRS : Mme BOUTILLIER Sylvie à Mme BARRE Nadine**

**ABSENTS EXCUSES : M. SIRABELLA Roger, Mme CLAMAGIRAND Marie, M. DELCASSE Jean, Mme ARRAZILS Marie Christine, M. POURRINET Jacques,**

**ABSENTS NON EXCUSES : M. ADER Jean Jacques, M. GILABERT Nicolas**

lesquels forment la majorité des membres en exercice.

**Monsieur CHENIN Jean été nommé secrétaire de séance**

Monsieur le Président rappelle aux membres de l'assemblée les dispositions de la délibération n°85/2014 du conseil communautaire en date du 2 septembre 2014 par laquelle la Communauté de Communes sollicitait auprès des services du Conseil Départemental de la Haute-Garonne l'inscription pour attribution de subvention dans le cadre du programme départemental 2015 des opérations d'assainissement programmées sur le hameau de Picarrou à Cintegabelle (création d'une nouvelle station d'épuration et de réseaux de collecte et transfert).

Il présente la correspondance de Monsieur le Président du Conseil Départemental en date du 13 février 2015 par laquelle il nous informe des travaux retenus pour ce projet pour l'inscription au Programme Départemental 2015 d'assainissement des Eaux Usées pour un montant total de 148 150,00 € HT (1<sup>ère</sup> tranche financière) :

- Création d'une station d'épuration d'une capacité de 300EqH et de type filtres plantés de roseaux – Hameau de Picarrou (montant des travaux retenus : 70 000,00 € HT)
- Création des réseaux de collecte et de transfert vers la future station d'épuration de Picarrou (montant des travaux retenus : 78 150,00 € HT)

La subvention du Conseil Départemental s'élèvera à 30% du montant des travaux retenus effectivement réalisés, déduction faite des dépenses non subventionnables, soit au maximum un montant total de 44 445,00 € HT.

Monsieur le Président informe les membres de l'assemblée qu'il convient désormais de procéder à la constitution du dossier d'attribution d'aide définitif.

Considérant l'exposé ci-dessus, le conseil communautaire, décide à l'unanimité :

- **D'adopter** le programme des opérations d'assainissement de la commune de Cintegabelle sur le hameau de Picarrou ;
- **D'approuver** les conditions d'inscription du Conseil Départemental pour l'attribution de subvention ainsi que la 1<sup>ère</sup> tranche financière retenue par le Conseil Départemental à hauteur de 148 150 € HT au titre du programme départemental 2015 de l'assainissement rural ;
- **De solliciter** le Conseil Départemental de la Haute-Garonne pour l'attribution d'une subvention en capital de 44 445,00 € HT (1<sup>ère</sup> tranche financière)
- **De s'engager** à inscrire chaque année sur son budget les ressources nécessaires au maintien en bon état de fonctionnement des installations ainsi subventionnées.

**Fait et délibéré à la salle du Conseil Communautaire du siège de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Ariège, les jours, mois et an que dessus.**

**Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.**

Le Président,  
Serge BAURENS